

SÉANCE du mardi 21 juillet 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 15 juillet 2020 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mardi 21 juillet 2020 à 20h30 à l'espace Saint-Pierre, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoir : 8 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - Mme BALOSSIER - M. BIJEARD - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LECOMTE à M. GAUDUBOIS - M. LEFEVRE à Mme LUDMANN - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme BOUTEMY à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. BIJEARD - Mme REYNAL à M. GEOFFROY - Mme BENOIST à Mme AUNOS - M. BOULANGER à Mme PRUVOST-BITAR - **Absents :** 0 - **Absents excusés :** 0 - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 27 - Taux de fiscalité 2020

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1639 A,

Depuis son arrivée, en février 2011, la Municipalité a clairement affiché sa volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Cette année encore la Municipalité souhaite poursuivre dans cette voie et ne pas augmenter les taux votés en 2019 pour 2020, comme cela vient de vous être annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté précédemment ce jour.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 juin 2020,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté les taxes directes locales aux taux suivants pour 2020 :

- Taxe foncier bâti : 23,05 %
- Taxe foncier non bâti : 53,28 %



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis